



Chers collègues,

Bonne nouvelle, le décret n°2023-1006 du 31 Octobre 2023 portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle est enfin publié. L'administration l'attendait pour verser cette prime aux agents du SDIS 95 pouvant en bénéficier. A présent plus rien ne retient notre payeur de valoriser ses sapeurs-pompiers avec une somme allant de 300 à 800 euros.

Malheureusement aucun financement de l'Etat n'est indiqué dans ce décret. Nous sommes conscients que ceci demeure être une mesurette et que seule une révision des grilles indiciaires et une forte revalorisation de la valeur du point d'indice permettraient à court, moyen et long terme de soutenir les personnels des fonctions publiques face à l'inflation. Ceci se décidera à l'échelle nationale.

Comme pour la prime 1<sup>er</sup> mai SUD SDIS 95 se pose en syndicat qui souhaite redonner un pouvoir d'achat digne de son engagement au quotidien aux sapeurs-pompiers et PATS du SDIS 95.

Plus on sera nombreux, plus les demandes de SUD auront de l'impact face à l'antichambre de l'administration.

Sympathisants syndiquez-vous, ensemble nous irons plus loin.